



MACKENZIE
Placements

INVESTIR. S'INVESTIR.

Stratégies fiscales de fin d'année que vous devez connaître



Stratégies fiscales de fin d'année
que vous devriez envisager



Stratégies Investisseurs

Effectuez vos opérations avant la date limite de placement.

Si vous prévoyez vendre un placement à perte pour compenser vos gains en capital pour cette année ou les trois dernières années, vous devez le faire en 2025.

Deux jours ouvrables sont habituellement nécessaires pour régler une opération, alors assurez-vous de passer vos ordres sur actions, FNB ou fonds communs de placement d'ici le 30 décembre 2025.

Réalisez vos pertes accumulées avant la fin de l'année.

Si vous détenez des titres ou des fonds dans des comptes non enregistrés dont la valeur a baissé, discutez avec votre conseiller afin de déterminer s'il serait judicieux de vendre ces actifs pour réaliser une perte en capital.

Vous pouvez utiliser des pertes en capital afin de compenser des gains en capital pour l'année en cours; vous pouvez aussi les reporter rétrospectivement sur trois ans et les reporter indéfiniment dans l'avenir.

Songez à réaliser vos pertes en capital avant la fin de l'année si vous avez des gains en capital à compenser cette année. Il vaut mieux reporter les pertes à l'année la plus éloignée possible, car les années les plus éloignées seront les premières à arriver à expiration.

Tenez compte des règles sur les pertes apparentes, qui interdisent une perte en capital si vous avez acheté le même placement ou un placement similaire dans les 30 jours suivant ou précédant la vente du placement. Ces règles s'appliquent également si le placement a été acheté par une personne affiliée (par exemple, votre époux ou conjoint de fait). Toute perte en capital refusée pourrait être reportée dans l'avenir.

Le 30 décembre est la date limite pour effectuer des opérations en 2025.

Il est possible de réaliser des pertes en capital pour compenser des gains en capital.



Traitez adéquatement vos gains en capital.

Les gains en capital sont fiscalement plus avantageux que le revenu entièrement imposable. Voici six façons de réduire davantage l'impôt sur les gains en capital :

Utilisez vos pertes en capital inutilisées pour compenser vos gains en capital.

Songez à établir un compte en fiducie implicite pour un membre de la famille ayant peu ou pas de revenu. Grâce à un montant personnel de base pouvant atteindre 16 129 \$ pour 2025 (les montants varient selon la province), vous pouvez déclarer jusqu'à 32 000 \$ en gains en capital non imposable.

Si vous reportez la vente des actifs au début de l'année prochaine, vous n'aurez aucun impôt à payer sur ces actifs avant 2027.

Si la vente d'un actif entraîne un gain en capital important, structurez la vente de façon à recevoir le produit sur plusieurs années d'imposition. La réserve pour gains en capital permet qu'un cinquième des gains en capital soit imposable lorsque le produit est reçu, sur une période maximale de cinq années. Un fiscaliste peut vous aider à cet égard.

Vous pouvez demander l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) de 1,25 million \$ lorsque vous vendez des actions admissibles d'une petite entreprise (AAPE) ou lorsque vous vendez un bien agricole ou de pêche admissible. Il s'agit d'une stratégie fiscale très complexe, alors discutez-en avec un fiscaliste.

Si vous détenez un portefeuille de fonds commun de placement non enregistré qui a été touché par une fusion de fonds, vous pourriez être assujéti à l'impôt sur les gains en capital. Dans notre livre blanc sur les fusions de fonds communs de placement figurent des stratégies fiscales en matière de fusions de fonds.

Les gains en capital sont réalisés lorsque vous vendez un actif à un coût supérieur à son coût initial.

Transférez vos placements à un enfant mineur.

Le transfert des placements dont la valeur a baissé à un enfant mineur déclenchera une perte en capital que vous pourrez ensuite utiliser afin de compenser tout gain en capital réalisé. Toute croissance future du placement est imposable entre les mains de l'enfant mineur, car les règles d'attribution ne s'appliquent pas aux gains en capital.



Faites un don à un organisme de bienfaisance.

En faisant don de titres cotés en bourse, de fonds communs de placement ou de fonds distincts dont la valeur a augmenté, vous recevez un reçu aux fins de l'impôt pour leur juste valeur marchande, et vous serez également exonéré d'impôt sur tout gain en capital qui en résulte.

En ce qui concerne les dons de titres au Programme philanthropique Mackenzie, nous recommandons que les opérations soient effectuées au plus tard le 30 novembre afin de nous laisser suffisamment de temps pour les transférer avant la fin de l'année.

Cotisez à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Un CELI permet la croissance libre d'impôt de vos placements et la liberté de les retirer en tout temps, sans impôt ni pénalité.

Le plafond de cotisation pour 2025 est de 7 000 \$, mais si vous n'avez jamais investi dans un CELI, vous pourriez cotiser jusqu'à 102 000 \$.

Les fonds retirés de votre CELI une année peuvent être reversés dans votre CELI, mais seulement l'année suivante. Si vous prévoyez retirer des fonds en 2026, en les retirant en 2025, vous n'aurez pas à attendre jusqu'en 2027 pour cotiser de nouveau.

En versant des dons directement à un organisme de bienfaisance, vous bénéficiez de crédits d'impôt et d'une exonération d'impôt sur les gains en capital.

Les retraits d'un CELI effectués cette année seront ajoutés à vos droits de cotisation à un CELI pour l'année 2025.



Cotisez à un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Si vous ou un membre de votre famille de moins de 60 ans êtes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), vous pourriez être en mesure d'ouvrir un REEI.

Un REEI présente plusieurs avantages:

Le bénéficiaire pourrait être admissible à des cotisations de contrepartie du gouvernement sous forme d'une Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) pouvant atteindre jusqu'à 3 500 \$ sur la première tranche de 1 500 \$ de cotisations.

En outre, le gouvernement offre un bon annuel (le Bon canadien pour l'épargne-invalidité, ou BCEI) pouvant atteindre 1 000 \$, ce montant étant strictement fonction du revenu familial net, et non pas des cotisations.

Le REEI ne comporte aucune limite de cotisation annuelle, seulement une limite à vie de 200 000 \$.

Les cotisations peuvent être versées en tout temps jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire du REEI atteint l'âge de 59 ans.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller au sujet de l'établissement d'un REEI Mackenzie au profit d'un membre de votre famille en situation de handicap.

Tirez parti des règles de report du REEI.

Les règles de report du REEI vous permettent de reporter les droits inutilisés de la SCEI et du BCEI pour une période de 10 ans.

Ces montants peuvent atteindre un maximum annuel de 10 500 \$ pour les SCEI et de 11 000 \$ pour les BCEI.

Si vous avez des droits à la SCEI ou au BCEI non utilisés d'années précédentes, une cotisation de 3 500 \$ avant la fin de l'année pourrait vous donner droit à un maximum de 10 500 \$ pour la SCEI et possiblement 11 000 \$ pour le BCEI dans le cas d'un REEI nouvellement établi.

Ceci est particulièrement important si vous atteignez l'âge de 49 ans avant la fin de l'année, car il s'agit de votre dernière occasion de profiter des droits inutilisés à la subvention et au bon d'années précédentes.

Communiquez avec votre conseiller pour des renseignements sur les façons de donner un coup de pouce à votre REEI.

Une cotisation de 1 500 \$ à un REEI pourrait vous donner droit à une subvention gouvernementale pouvant atteindre 3 500 \$.

La dernière année pendant laquelle vous pouvez obtenir des SCEI ou des BCEI est celle où vous atteignez l'âge de 49 ans.



Ouvrez un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

Le CELIAPP est un compte d'épargne et de placement à l'abri de l'impôt qui permet aux particuliers de cotiser jusqu'à 40 000 \$ pour l'achat d'une habitation admissible. Les cotisations sont déductibles d'impôt et le plafond annuel de cotisation est de 8 000 \$ par personne. Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés, jusqu'à un maximum de 8 000 \$, mais uniquement si le CELIAPP est ouvert.

Si vous êtes admissible, envisagez d'ouvrir un CELIAPP en 2025 afin que les droits de cotisation inutilisés puissent être utilisés en 2026 ou pour une année subséquente. Si vous n'êtes pas en mesure d'acheter une habitation admissible, le solde de votre CELIAPP peut être transféré à votre REER ou à votre FERR avec report d'impôt sans qu'il soit nécessaire d'avoir des droits de cotisation à un REER!



Stratégies REER

La date limite pour cotiser à un REER est le 2 mars 2026

Les cotisations au REER doivent être versées au plus tard 60 jours après la fin de l'année civile afin de pouvoir être déduites des revenus de 2025.

Le plafond des cotisations au REER a été fixé à 32 490 \$ pour 2025.

Votre avis de cotisation ou de nouvelle cotisation 2023 vous informe de votre plafond de cotisation au REER.

Toute cotisation excédentaire en sus de 2 000 \$ est assujettie à une pénalité fiscale de 1 % par mois.

Tirez le maximum de vos droits de cotisation à un REER inutilisés.

Si vous avez déjà cotisé moins que le plafond de votre REER, vous devriez avoir des droits de cotisation inutilisés. En cotisant le maximum possible à votre REER, vous tirerez profit de tous les avantages de ce régime.

Si vous manquez d'argent, envisagez d'emprunter ou de retirer de l'argent de votre CELI pour cotiser à votre REER.

Les intérêts ne seraient pas déductibles si vous empruntiez du capital pour contribuer, mais les droits de cotisation au CELI peuvent être recouverts l'année suivante.

Communiquez avec votre conseiller pour savoir comment maximiser vos cotisations au REER.

Le plafond des cotisations REER a été fixé à 32 490 \$ pour 2025.



Cotisez à un REER de conjoint.

Si vous cotisez à un REER de conjoint avant la fin de l'année, vous pourriez minimiser l'incidence des règles d'attribution sur les retraits futurs.

Par exemple, si vous cotisez à ce REER cette année, votre conjoint pourra en retirer des fonds et acquitter l'impôt sur les retraits dès le 1^{er} janvier 2028. Toutefois, si vous cotisez en janvier 2026, votre conjoint devra attendre jusqu'en janvier 2029 avant de pouvoir retirer des fonds sans que les règles d'attribution ne s'appliquent.

Versez une cotisation finale à un REER de conjoint avant le 2 mars 2026.

Si votre époux ou conjoint de fait est décédé cette année avec des droits de cotisation inutilisés à un REER, vous devriez envisager de verser une cotisation finale à un REER de conjoint d'ici le 2 mars 2026.

Cela permettra de réaliser des économies d'impôt, car la cotisation au REER pourra être déduite dans la déclaration de revenus finale du défunt.

Basez vos retraits en fonction de l'âge du plus jeune conjoint.

Si vous atteignez l'âge de 71 ans cette année, vous devez convertir votre REER en FERR ou en rente et commencer à toucher un revenu.

Votre revenu annuel minimum de FERR pourrait être réduit en fonction de l'âge du plus jeune conjoint, ce qui vous permettrait de conserver une plus grande partie de ce revenu dans votre FERR plus longtemps et de bénéficier d'un plus grand report d'impôt.

Les retraits d'un REER de conjoint peuvent être imposés dans les mains du conjoints ayant procédé aux cotisations si ces dernières sont consenties pendant l'année du retrait ou pendant les deux années précédentes.

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) vous permet de retirer jusqu'à 60 000 \$ en franchise d'impôt pour acheter ou construire une nouvelle maison.



Reportez les retraits du régime d'accession à la propriété après la fin de l'année.

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) vous permet d'utiliser les fonds de votre REER pour payer la mise de fonds sur une nouvelle maison.

Les remboursements doivent commencer deux ans après l'année du retrait.

Le budget 2024 a prolongé le délai de grâce de trois ans pour les Canadiens qui ont effectué un retrait ou qui effectuent un retrait dans le cadre du régime entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.

Reporter votre retrait après la fin de l'année vous donne plus de temps avant de commencer à rembourser les fonds dans votre REER.

Remboursez le montant requis au titre du RAP.

Vous devez effectuer les remboursements requis au titre du RAP en 2024 si vous avez participé au programme avant 2022.

Afin d'éviter toute inclusion de revenu inutile, effectuez les remboursements requis et désignez la cotisation comme un remboursement sur l'Annexe 7 de votre déclaration de revenus.

Consultez votre dernier avis de cotisation pour connaître le montant du remboursement requis.

Si vous êtes acheteur d'une première maison, vous pouvez vous prévaloir du crédit d'impôt non remboursable fédéral de 15 % disponible, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ du coût d'achat. Le crédit maximum est de 1 500 \$.

Vous avez 15 ans pour rembourser les fonds que vous avez retirés de votre REER dans le cadre du RAP.

Des impôts pourraient devenir exigibles si vous n'effectuez pas votre remboursement en vertu du RAP.



Envisagez de ne pas rembourser votre RAP.

Dans certains cas, il peut être avantageux de rater intentionnellement le remboursement du RAP.

La date limite pour cotiser à un REER pour 2025 est le 2 mars 2026.

Considérez cette stratégie si votre revenu est exceptionnellement faible cette année.

Ou si des fonds ont été empruntés à un REER de conjoint et que votre conjoint se trouve dans une tranche d'imposition inférieure.

Les retraits au titre du RAP ne sont pas assujettis aux règles d'attribution du REER de conjoint et, par conséquent, l'inclusion de revenu ira au conjoint rentier.

C'est une autre excellente façon de fractionner le revenu.



Stratégies Retraités

Versez une cotisation anticipée à un REER.

Si vous atteignez l'âge de 71 ans cette année, vous pourriez faire une cotisation excédentaire à un REER en décembre.

Si vous gagnez un revenu en 2025, vous bénéficierez de droits de cotisation à un REER pour 2026.

Toutefois, si vous atteignez 71 ans cette année, il vous sera impossible de cotiser à votre REER l'année prochaine, car vous devrez convertir votre REER en FERR avant la fin de l'année.

Cette stratégie signifie que vous serez assujéti à une pénalité fiscale de 1 % pour cause de cotisation excédentaire, mais seulement pour un mois.

Vous aurez ainsi droit à une déduction au titre du REER en 2026 (ou pour une année d'imposition future), laquelle procure généralement des économies d'impôt bien plus importantes que le coût de la pénalité fiscale.

Assurez-vous de produire un formulaire T1-OVP pour calculer le coût de la pénalité fiscale.

Consultez votre conseiller pour en savoir plus sur votre situation.

Demandez des prestations gouvernementales (SV et RPC/RRQ).

Vous pouvez présenter une demande au RPC/RRQ dès l'âge de 60 ans.

Lorsque vous présentez une demande au RPC/RRQ avant l'âge de 65 ans, votre pension est ajustée pour tenir compte de la période plus longue au cours de laquelle vous recevez des prestations.

Vous devez transformer votre REER en un FERR avant la fin de l'année où vous avez 71 ans révolus.

Les prestations de retraite du RPC/RRQ peuvent commencer dès l'âge de 60 ans ou être reportées aussi tard qu'à 70 ans.

STRATÉGIE 3 – STRATÉGIES RETRAITÉS



De nouvelles règles s'appliquent aux contribuables qui reçoivent des prestations anticipées de leur RPC, notamment des modifications à la façon dont votre pension est ajustée et la poursuite du paiement des cotisations si vous restez à l'emploi avant l'âge de 65 ans.

Si vous avez eu 65 ans cette année, vous devriez présenter une demande de prestation au titre de la Sécurité de la vieillesse (SV) aussitôt que possible. Ne retardez pas votre demande, car les paiements rétroactifs ne sont disponibles que pour une période maximale de 12 mois.

Vous pouvez choisir de reporter votre période de prestations de la SV et du RPC/RRQ jusqu'à concurrence de cinq ans et recevoir des prestations accrues.

Créez un revenu de pension admissible.

Vous pouvez diviser jusqu'à 50 % du revenu de pension admissible avec votre conjoint aux fins de l'impôt.

Si vous avez 65 ans ou plus cette année et que vous n'avez aucun autre revenu de pension admissible, vous pourriez puiser dans votre FERR pour profiter des règles du fractionnement du revenu.

Si votre époux ou conjoint de fait est également âgé de 65 ans et plus, vous êtes tous deux admissibles au crédit d'impôt pour revenu de pension.

En plus des économies d'impôt découlant du fractionnement du revenu, vous bénéficierez du crédit d'impôt pour revenu de pension, soit un double avantage!

Renoncez au versement des cotisations au RPC

Si vous avez 65 ans cette année, que vous travaillez toujours et que vous touchez des prestations du RPC, vous pouvez présenter un choix afin de cesser de verser des cotisations au RPC.

Le choix doit être fait au moyen du formulaire CPT30 de l'ARC et doit être soumis auprès de votre employeur et de l'ARC.

Discutez des avantages et des inconvénients liés à la cessation du versement des cotisations au RPC avec votre conseiller.

Les revenus tirés d'un FERR sont admissibles au fractionnement du revenu à partir de l'âge de 65 ans.

Après l'âge de 65 ans, si vous travaillez toujours, les cotisations au RPC sont optionnelles.



Stratégies Employés

Payez les intérêts sur les prêts.

Si vous avez reçu un prêt d'employé, il pourrait donner lieu à une prestation imposable si vous payez un intérêt inférieur au taux prescrit par l'ARC.

Pour éviter d'avoir à payer cette prestation imposable, faites en sorte que l'intérêt dû sur le prêt soit acquitté d'ici au 30 janvier 2026.

Réduisez les frais pour droit d'usage et les avantages au titre des frais de fonctionnement.

Le fait d'avoir un véhicule de fonction peut entraîner des frais pour droit d'usage et des avantages au titre des frais de fonctionnement.

Afin de réduire les frais pour droit d'usage, réduisez le nombre de jours pendant lesquels le véhicule est à votre disposition entre aujourd'hui et la fin de l'année.

Par ailleurs, les avantages au titre des frais de fonctionnement pourraient être réduits à la moitié des droits d'usage si le véhicule a été utilisé 50 % du temps ou plus à des fins professionnelles.

Enfin, envisagez de rembourser les frais de fonctionnement à votre employeur d'ici au 16 février 2026.

Réduisez les retenues fiscales à la source.

Discutez avec votre employeur de la réduction des retenues à la source à partir de votre paie.

Vous pouvez le faire si vous vous attendez à recevoir un remboursement d'impôt en raison d'une cotisation à un REER, de déductions d'intérêts sur des prêts à l'investissement, de dons à un organisme de bienfaisance ou du versement d'une pension alimentaire ou d'une allocation d'entretien.

Vous pouvez aussi déposer un formulaire T1213 auprès de l'ARC afin de réduire dès maintenant l'impôt à acquitter, au lieu d'attendre jusqu'en avril 2026 pour recevoir votre remboursement d'impôt.

Un véhicule d'entreprise est un avantage formidable, mais il entraîne des répercussions fiscales.

Dans certaines situations, vous pouvez demander à votre employeur de réduire les retenues à la source.



Stratégies Familles

Relevez des occasions de fractionnement du revenu

Les familles peuvent fractionner les revenus de manière créative afin de réduire leur facture fiscale.

Voici quelques façons populaires de faire appel au fractionnement du revenu pour 2025 et au-delà :

Établissez un prêt à taux prescrit avec votre conjoint ou conjoint de fait (pour plus de détails, voir la stratégie numéro 3)

Créer un revenu de deuxième génération

Transférez des actifs auprès de membres de la famille

Transférez des actifs à un adulte ou à des enfants mineurs

Contribuez à un REER de conjoint

Demandez le partage de la prestation de retraite du RPC

Envisagez des REEE pour les études de vos enfants

Envisager de fractionner jusqu'à 50 % des autres revenus de pension admissibles

Veuillez consulter la brochure sur le fractionnement du revenu de Mackenzie pour obtenir de plus amples renseignements sur ces stratégies et d'autres stratégies utiles de fractionnement du revenu.

**Le fractionnement
du revenu peut
être avantageux
lorsque vous
pouvez transférer
le revenu à
un membre
de la famille
moins imposé.**



Contribuez à un REEE.

Les REEE offrent des avantages importants dont vous devriez tirer profit avant la fin de l'année.

Les cotisations à un REEE vous donnent droit à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), qui peut atteindre jusqu'à 500 \$ par année, ou 1 000 \$ si vous avez des droits de cotisation inutilisés, jusqu'à concurrence de 7 200 \$ par bénéficiaire.

Envisagez de cotiser au moins 2 500 \$ d'ici à la fin de l'année afin de recevoir la SCEE maximale pour l'année, ou davantage si vous avez des droits inutilisés vous donnant droit à la subvention pour les années précédentes.

Si vous n'avez pas encore établi de REEE pour vos enfants, il n'est sans doute pas trop tard pour maximiser la SCEE.

Si votre enfant a 10 ans ou moins, il vous est encore possible de maximiser la SCEE.

Si votre enfant a 15 ans et que vous n'avez jamais commencé à cotiser à un REEE à son nom, envisagez de cotiser au moins 2 000 \$ d'ici la fin de l'année, sinon il ne recevra aucune SCEE à l'âge de 16 ou 17 ans.

Des programmes incitatifs REEE existent également dans diverses provinces : l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) et la subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB).

Demandez à votre conseiller ce que vous devez faire pour obtenir autant de subventions que possible pour votre REEE.

Envisagez de consentir un prêt à taux prescrit à votre conjoint.

Les prêts à taux prescrit peuvent vous permettre de réaliser des économies d'impôt si vous êtes dans une tranche d'imposition marginale supérieure à celle de votre conjoint ou conjoint de fait.

Votre conjoint dont le revenu est plus faible peut utiliser le prêt pour acheter des fonds communs de placement ou d'autres placements et payer l'impôt sur tout revenu de placement gagné.

Un REEE est un excellent plan d'épargne pour les études d'un enfant.

Le taux prescrit par l'ARC pour le quatrième trimestre 2025 est de 3 %.

STRATÉGIE 5 – STRATÉGIES FAMILLES



L'intérêt payé sur le prêt doit être inclus dans le revenu du conjoint assujéti au taux marginal d'imposition le plus élevé et est déductible au nom du conjoint dont le revenu est le plus faible, ce qui permet d'obtenir une déduction du revenu de placement gagné.

Veillez à ce que les intérêts soient payés au plus tard le 30 janvier de l'année civile suivante pour éviter que les règles de l'attribution du revenu ne s'appliquent.

Cette stratégie est généralement utile si le taux de rendement dépasse le taux d'intérêt prescrit par l'ARC.

Avez-vous des dettes non déductibles?

L'intérêt payé pour tirer un revenu d'une entreprise ou de biens est généralement déductible de ce revenu.

L'intérêt à payer sur la dette personnelle n'étant pas déductible, envisagez de rembourser la dette personnelle avant de rembourser la dette contractée à des fins de placement.

Avez-vous des déductions qui vaudraient davantage l'année prochaine?

Certaines déductions peuvent avoir davantage de valeur pour vous l'an prochain, à condition que vous soyez assujéti à une tranche d'imposition plus élevée. Cela peut être utile lors de la planification dans le cadre d'un REER.

Acomptes provisionnels.

Selon les impôts que vous deviez payer pour 2024, il est possible que vous ayez eu à payer votre impôt par acomptes provisionnels en 2025.

Par contre, si vous vous attendez à ce que votre facture d'impôt soit beaucoup plus faible, vous n'avez pas à respecter le calendrier.

Par conséquent, il se peut que votre paiement du 15 décembre ne soit pas requis.

Il se peut que vous n'ayez pas à faire votre paiement d'acompte provisionnel du 15 décembre.



Tirez parti de divers crédits d'impôt.

Il existe divers crédits d'impôt qui pourraient vous faire économiser des milliers de dollars.

Le crédit d'impôt pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance prévoit un crédit d'impôt fédéral remboursable de 15 % sur le coût des fournitures scolaires, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Le crédit d'impôt fédéral non remboursable pour frais de scolarité peut réduire la facture fiscale d'un étudiant et un montant maximum de 5 000 \$ peut être transféré à certaines personnes. Si vous exercez un métier ou suivez un cours de langue, vous pourriez aussi être admissible.

Le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire est un crédit d'impôt fédéral non remboursable (d'un maximum de 3 000 \$) qui peut être réclamé par un particulier admissible à l'égard de dépenses (d'un maximum de 20 000 \$) visant à améliorer l'accessibilité au logement pour les personnes de 65 ans ou plus ou qui ont droit au montant pour personnes handicapées.

Les dépenses relatives à l'accessibilité domiciliaire peuvent également donner droit au crédit d'impôt pour frais médicaux, ce qui vous permet de profiter d'une admissibilité double.

C'est sans compter le crédit canadien pour aidant naturel, un crédit d'impôt non remboursable de 15 % auquel vous pourriez être admissible si vous soutenez un membre de votre famille qui est atteint d'une déficience mentale ou physique.

Vous devrez fournir les reçus originaux pour réclamer ces crédits d'impôt.

Consultez votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

Payez les frais de garde d'enfants aux enfants adultes.

Vous pouvez payer les frais de garde d'enfants déductibles d'impôt à vos enfants adultes.

Envisagez de payer vos enfants de 18 ans et plus pour les services de garde d'enfants admissibles qu'ils ont fournis à vos enfants de 16 ans et moins.

Ces services doivent vous avoir été fournis afin de vous permettre de gagner un revenu d'emploi ou d'entreprise. Les frais de garde d'enfants admissibles sont déductibles du revenu pour l'année durant laquelle ils ont été engagés.

Le revenu est imposable au nom de l'enfant adulte, qui sera sans doute imposé à un taux d'imposition très faible ou nul.

Les crédits d'impôt permettent d'obtenir une réduction d'un dollar pour un dollar en impôts.

Rémunérer un enfant adulte pour frais de garde d'enfant constitue une autre manière de fractionner un revenu.



Le montant maximum pouvant être demandé est de 8 000 \$ par enfant de moins de 7 ans, de 5 000 \$ par enfant âgé de 7 à 16 ans et de 11 000 \$ par enfant admissible au montant pour personnes handicapées.

En général, c'est le conjoint ayant le revenu le moins élevé qui doit demander la déduction.

Avez-vous changé de résidence pour commencer un nouvel emploi?

Certains des coûts peuvent être déductibles d'impôt. Si votre déménagement vous rapproche d'au moins 40 km de votre nouveau lieu de travail, vous pourriez avoir le droit de déduire des frais immobiliers sur la vente de l'ancienne résidence.

Les droits de cession immobilière pour la nouvelle résidence et d'autres dépenses pourraient également être admissibles.

Cette question peut être compliquée, alors il vaut mieux demander à votre fiscaliste de déterminer votre admissibilité.

Accélérez l'engagement des frais médicaux.

Les frais médicaux peuvent être réclamés pour toute période de 12 mois jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, ils ne permettent de réaliser des économies d'impôt que s'ils dépassent le moindre de 3 % de votre revenu net ou 2 833 \$.

Accélérez donc l'engagement des frais médicaux pour vous-même, votre conjoint légal et vos enfants avant la fin de l'année afin de maximiser l'épargne fiscale.

Examinez le revenu d'une fiducie.

Les fiducies peuvent être établies à diverses fins. Consultez votre conseiller ou un fiscaliste pour déterminer le revenu gagné dans la fiducie et le montant qui devrait être versé aux bénéficiaires de la fiducie, le cas échéant.

Faites particulièrement attention au cas où une fiducie Henson aurait été établie, afin que les distributions versées à même la fiducie n'aient pas de répercussion sur les prestations gouvernementales pour un bénéficiaire handicapé.

**Les conjoints/
conjoints de fait
peuvent combiner
leurs frais médicaux,
et il est généralement
préférable que le
conjoint ayant les
revenus les plus
faibles réclame tous
les frais médicaux.**

**La plupart des
fiducies, mais
pas toutes, sont
imposables aux
taux marginaux
d'imposition les
plus élevés.**



Stratégies Entreprise

Nouvelles règles ciblant les entreprises exploitées activement qui investissent passivement.

Lorsqu'une société privée gagne un revenu passif (c'est-à-dire de placement) trop élevé, le propriétaire pourrait ne pas avoir accès aux taux d'imposition moins élevés sur le revenu d'une entreprise exploitée activement jusqu'à concurrence du plafond d'affaires pour petite entreprise annuel de 500 000 \$.

Lorsque le revenu passif (plus particulièrement, le revenu de placement total rajusté d'une société) dépasse 50 000 \$ au cours d'une année d'imposition, chaque dollar de ce revenu en excédent du plafond réduit le plafond d'affaires pour petite entreprise de 5 \$. Ce plafond pourrait donc être complètement éliminé une fois que le revenu de placement total rajusté atteint 150 000 \$.

Le revenu de placement total rajusté gagné durant l'année d'imposition 2024 servira à déterminer le plafond d'affaires pour petite entreprise pour l'année d'imposition 2025.

Une réduction de ce plafond signifie que votre société pourrait perdre une partie ou la totalité de sa capacité de payer de l'impôt au taux d'imposition inférieur.

Elle pourrait ainsi être assujettie à un taux d'imposition général des sociétés plus élevé sur le revenu actif qui dépasse la marge disponible du plafond d'affaires pour petite entreprise.

Les stratégies de placement efficaces sur le plan fiscal seront essentielles pour contribuer à réduire le revenu de placement total rajusté annuel afin de limiter la charge fiscale globale pour l'entreprise et préserver le plafond d'affaires pour petites entreprises.

Consultez votre conseiller pour connaître les stratégies précises qui conviennent à votre situation particulière.

Un revenu passif trop élevé peut entraîner des impôts plus élevés.



Propriétaires d'entreprise qui font don de titres en nature

Si un titre dont la valeur s'est appréciée fait l'objet d'un don en nature à un organisme caritatif, le gain en capital n'est pas imposable.

Par conséquent, 100 % du gain en capital (par opposition à 50 %) sera ajouté au compte de dividendes en capital (CDC) de la société, et celui-ci peut être versé en franchise d'impôt aux actionnaires.

La société recevra également un reçu pour don caritatif correspondant à la valeur du titre ayant fait l'objet du don qui peut servir à réduire le revenu imposable de toutes les sources.

Songez au Programme philanthropique Mackenzie si l'idée de laisser votre empreinte vous intéresse.

Reportez vos revenus

Envisagez de reporter le revenu que vous prévoyez recevoir cette année jusqu'en 2026.

Par exemple, les primes peuvent être déductibles par la société pour autant qu'elles soient versées dans les 180 jours après la fin de l'exercice.

Par exemple, une prime payable en 2025 pourrait être versée en 2026, ce qui signifierait un report d'impôt.

Vous pouvez réaliser des économies d'impôt grâce aux dons en nature.



Versez un salaire ou des dividendes aux membres de votre famille.

Le fractionnement du revenu entre les membres de la famille est une stratégie qui s'offre à de nombreux professionnels et propriétaires d'entreprise incorporée.

Envisagez de verser aux membres de votre famille (c'est-à-dire votre conjoint ou vos enfants) un salaire raisonnable pour les services fournis à la société cette année. C'est un moyen de transférer du revenu aux membres de la famille qui acquittent l'impôt à des taux d'imposition moins élevés.

Cette stratégie donne aux enfants l'occasion de commencer à produire des droits de cotisation à un REER.

Si votre conjoint, conjoint de fait ou enfant adulte se situe dans une tranche d'imposition plus basse que vous, le versement de dividendes peut entraîner une économie d'impôt pour la famille.

Précisons cependant que les dividendes imposables versés à des membres de famille adultes peuvent être assujettis au taux d'imposition maximal, sauf si le membre de famille adulte satisfait à certains critères d'exclusion établis dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Par exemple, si vous avez eu 65 ans révolus cette année, les dividendes pourraient être versés à votre conjoint ou conjoint de fait en vertu d'une exclusion spécifique qui permettrait de tirer parti du fractionnement du revenu.

Il est toujours possible de verser des dividendes à des membres de famille adultes, mais il serait utile d'obtenir des conseils fiscaux pour garantir votre conformité aux nouveaux règlements.

Déterminer la composition de votre rémunération.

La composition de votre rémunération peut avoir une incidence sur vos impôts. En tant qu'actionnaire, vous pourriez avoir la latitude de recevoir une rémunération de votre société sous forme de salaire ou de dividendes en capital déterminés ou non déterminés.

La composition optimale ne peut être déterminée qu'après avoir pris en considération votre situation fiscale et financière personnelle et celle de votre société.

Consultez le comptable de votre société pour déterminer la composition qui convient le mieux à votre situation cette année.

Les dividendes versés aux enfants adultes impliqués dans l'entreprise, qui répondent à certains critères, peuvent constituer une excellente stratégie de fractionnement du revenu.



Acheter un véhicule auprès de votre entreprise.

Envisagez d'acheter le véhicule que l'entreprise vous a fourni, si sa valeur s'est dépréciée.

Autrement, les droits d'usage imposables continueront d'être calculés en utilisant le coût initial plutôt que la valeur amortie.

L'achat du véhicule pourrait ainsi vous permettre d'éviter les avantages imposables annuels et commencer à recevoir de la société une indemnité de déplacement en franchise d'impôt pour l'usage du véhicule à des fins commerciales.

Réclamez une perte déductible au titre d'un placement d'entreprise.

Vous pourriez être en mesure de réclamer une perte au titre d'un placement d'entreprise si vous avez prêté de l'argent à une société exploitant une petite entreprise qui est devenue insolvable ou a fait faillite, ou si vous aviez acheté de ses actions.

La déduction équivaut à 50 % de la perte, vient compenser les gains en capital et peut être appliquée à tout autre type de revenu.

Prêts d'actionnaire

À votre société

Envisagez de reclasser les versements qui vous sont effectués par votre société comme remboursement d'un prêt d'actionnaire.

Les versements au titre de prêts d'actionnaire représentent un moyen très efficace sur le plan fiscal de retirer de l'argent des fonds excédentaires de la société.

De votre société

Si vous avez emprunté de l'argent à votre société au cours de l'année d'imposition précédente, vous devriez envisager de rembourser le prêt intégralement avant la fin de l'exercice financier.

Sinon, vous serez assujéti à une inclusion de revenu dans votre déclaration de revenus personnelle équivalente à la valeur du prêt non remboursée.

L'achat d'un véhicule de votre entreprise peut entraîner un allégement fiscal.

Les pertes sur placement des entreprises peuvent être déductibles d'impôt.

Les remboursements de prêts d'actionnaire sont libres d'impôt.

Le remboursement d'un prêt consenti par votre entreprise peut vous faire économiser de l'impôt.



Transférez votre entreprise à la société de votre enfant avant la fin de l'année

En vertu du projet de loi C-208, les actionnaires d'une société privée peuvent transférer les actions d'une petite entreprise, d'une ferme familiale ou d'une société de pêche à une société contrôlée par leur enfant ou petit-enfant et profiter du même traitement fiscal des gains en capital que dans le cas d'une vente à un tiers. Auparavant, le revenu de la vente était imposé en tant que dividende, ce qui se traduisait par une facture d'impôt plus élevée. Le budget fédéral de 2023 a introduit plusieurs paramètres et critères d'admissibilité au traitement fiscal préférentiel, qui s'appliqueront aux transactions conclues après 2023.

Faites un cadeau ou don d'une récompense à un employé

Les cadeaux de grande valeur aux employés sont imposables.

En tant qu'employeur, vous avez le droit d'offrir un nombre illimité de cadeaux ou de récompenses non monétaires chaque année à vos employés.

Toutefois, le coût total des cadeaux, y compris la TVH/TPS, ne peut dépasser 500 \$.

Tout cadeau ou récompense de plus de 500 \$ serait imposable pour l'employé.



Déclaration fiscale

Avez-vous vendu votre résidence principale cette année?

Vous devez déclarer la vente de tout bien immobilier, y compris votre résidence principale, même si le gain est exonéré.

Négliger de déclarer la vente d'un bien immobilier pourrait engendrer des pénalités de 100 \$ par mois, jusqu'à un maximum de 8 000 \$.

La règle du « nombre un plus » ne s'applique plus aux résidences acquises au cours de l'année d'imposition où le particulier n'était pas un résident du Canada.

Possédez-vous des biens étrangers de plus de 100 000 \$?

Si vous êtes propriétaire d'un bien étranger dont le coût total se situe entre 100 000 \$ et 250 000 \$, vous pouvez recourir à la méthode de déclaration simplifiée en remplissant le formulaire T1135.

Exigences de la méthode de déclaration simplifiée :

Le contribuable ne doit déclarer que les types de biens qu'il détient (par exemple, des fonds, des actions, des biens immobiliers, etc.).

Les trois pays où sont détenus la majorité des biens étrangers déterminés, selon leur coût.

Le revenu tiré du bien étranger déterminé.

Le total des gains ou des pertes découlant de la vente de tous les biens étrangers durant l'année en cours.

La vente de votre résidence principale peut être entièrement exonérée d'impôts.

Un formulaire T1135 est nécessaire si vous possédez des biens étrangers dont le coût total dépasse 100 000 \$.



Si vous possédez des biens étrangers dont le coût est inférieur à 100 000 \$ tout au long de l'année, vous n'avez pas à remplir le formulaire T1135. Si vous possédez des biens étrangers dont le coût total dépasse 250 000 \$ à un moment ou à un autre durant l'année, vous n'êtes pas admissible à une déclaration simplifiée.

Prenez connaissance des exigences de déclaration aux États-Unis.

Les personnes des États-Unis qui vivent au Canada tout au long de l'année doivent respecter diverses exigences de déclaration aux États-Unis en plus des déclarations d'impôt sur le revenu des États-Unis.

Voici quelques exemples :

Le rapport FinCEN 114 (aussi connu sous le nom de FBAR), si vous possédiez des comptes financiers (portefeuilles enregistrés et non enregistrés) dont la valeur dépasse les 10 000 \$ US à un moment ou à un autre en 2025.

Le formulaire 8938 — Statement of Specified Foreign Financial Assets, si vous possédez certains actifs dont la valeur dépasse 200 000 \$ US à la fin de 2025, ou 300 000 \$ US à n'importe quel moment de l'année si vous vivez au Canada.

De plus, si vous êtes bénéficiaire d'un CELI, vous pourriez devoir remplir le formulaire 3520/3520-A aux États-Unis, à quelques exceptions près.

Des dates limites sont fixées pour la production de ces formulaires, et des pénalités pourraient être imposées en cas de non-respect, en fonction des actifs que vous détenez tout au long de l'année.

Il s'agit là de questions complexes que vous devriez aborder avec un conseiller spécialisé en fiscalité transfrontalière.

**Un personne
américaine
comprend un
citoyen américain
ou un détenteur
d'une carte verte.**

**Placements
Mackenzie produit
une AIS pour
tous ses fonds
communs et
ses FNB.**



Méfiez-vous des obligations de déclaration relatives aux PFIC.

Les personnes des États-Unis qui détiennent un portefeuille constitué de fonds communs de placement canadiens ou de fonds négociés en bourse (FNB) dans des régimes non enregistrés et certains régimes enregistrés sont considérées comme des actionnaires d'une société de placement étrangère passive (PFIC).

Aux fins de l'impôt américain, ces personnes doivent produire le formulaire 8621 de l'IRS avec leur déclaration de revenus des États-Unis.

Les actionnaires au titre des règles des PFIC sont sujets à des répercussions fiscales négatives aux États-Unis.

En choisissant de traiter le fonds en question comme un fonds électif admissible (qualified electing fund ou QEF) à la production de votre déclaration, vous réduisez ces incidences fiscales et évitez de devoir payer de détestables intérêts et pénalités. Cependant, ce choix n'est possible que lorsque les sociétés de gestion de fonds communs fournissent aux porteurs une déclaration de renseignements annuelle (annual information statement ou AIS) en rapport avec leurs titres.

Placements Mackenzie produit une AIS pour tous ses fonds communs et ses FNB, aidant ainsi les investisseurs à éviter certaines ponctions fiscales américaines.

Consultez votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

Les snowbirds qui passent en moyenne quatre mois et plus aux États-Unis sur une base régulière peuvent être considérés comme des résidents américains aux fins de l'impôt.



Demandez l'« exception pour liens plus étroits ».

Si vous passez en moyenne environ quatre mois par année aux États-Unis, vous pourriez être considéré comme un résident des États-Unis aux fins de l'impôt américain.

Cela peut se produire si vous répondez à un critère relatif au nombre de jours précis passés aux États-Unis, connu sous le nom de « critère de la présence importante ».

Vous pourriez ainsi être assujéti aux exigences des États-Unis en matière d'impôts et de déclarations, en dépit du fait que vous êtes résident du Canada et que vous payez des impôts au Canada.

Si toutefois vous répondez à ce critère, vous pouvez éviter d'être considéré comme un résident des États-Unis en déclarant que vous avez en fait des liens plus étroits avec le Canada.

Pour déclarer vos liens plus étroits avec le Canada, vous devrez remplir le formulaire 8840 de l'IRS et satisfaire à d'autres exigences afin de réduire les incidences fiscales américaines.

Consultez un fiscaliste si, en 2025 ou au cours des deux années précédentes, vous avez séjourné aux États-Unis et pourriez tirer profit de cette exception.

L'année 2025 tire à sa fin, alors communiquez avec votre conseiller afin de mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces stratégies qui pourraient vous être utiles.



Renseignements généraux

Pour toute demande de renseignements généraux et de renseignements sur les comptes, veuillez composer le :

Français : 1-800-387-0615

Anglais : 1-800-387-0614

Services aux investisseurs asiatiques : 1-888-465-1668

Télécopieur : 1-866-766-6623

Courriel : service@placementsmackenzie.com

Site Web : placementsmackenzie.com

Obtenez des renseignements sur les fonds et les comptes en ligne grâce à Accèsclient, site sécurisé de Placements Mackenzie.

Visitez placementsmackenzie.com pour de plus amples renseignements.